

SAINTE-LIVRADE-SUR-LOT

Reconnaissance de l'État, termites et espace muséal : l'actualité se bouscule au Cafi

Le texte de loi portant reconnaissance envers les Rapatriés d'Indochine va être soumis au vote de l'Assemblée nationale le 3 juin. En parallèle, les anciens bâtiments suscitent des inquiétudes

Le Centre d'accueil des Français d'Indochine (Cafi) livradais, qui a accueilli les premiers rapatriés en 1956, fait encore aujourd'hui l'objet de travaux, parfois de tensions et de débats au gouvernement. Le texte de loi rédigé par le député Olivier Faure, portant reconnaissance envers les Rapatriés d'Indochine, auditionné mardi, va être soumis au vote de l'Assemblée nationale le 3 juin. Un vote attendu par les associations locales, dont le CEP-Cafi, « pour que justice soit enfin rendue à ces premiers rapatriés de l'histoire française, les derniers oubliés du législateur », souligne le président, Daniel Freche. Le site fait aussi l'objet d'un projet porté par la municipalité et par un comité de pilotage sur les trois barres restantes (qui n'ont connu aucun travail depuis 1956), autour d'un musée de la mémoire. Un projet pour lequel les représentants du CEP-Cafi s'interrogent. « Ça fait bientôt deux mandats que l'on entend parler de ce projet, deux comités de pilotages ont été créés, mais toujours aucune demande de subventions. Or, après nos récentes visites au ministère des Armées, nous sommes subitement conviés à une réunion concernant l'avancement du projet de musée de la Mémoire des rapatriés d'Indochine. Sans les anciens combattants de l'UFACVG47. »

La rencontre a lieu aujourd'hui, pour évoquer l'évolution du projet et la présentation de l'étude menée par la SEM 47. Nina Sinnouretty Douard, une autre responsable du CEP-Cafi, se questionne « quant à cette réunion », regrettant « de ne pas avoir plus d'informations ».

Arrêté et expertises

L'autre source d'inquiétude de l'association est l'arrêté pris par la municipalité en fin de semaine dernière, concernant les plus anciens bâtiments. « Une délégation de Bordelais était présente sur place dimanche. Nous avons appris qu'un arrêté de mise en sécurité a été pris et que les locaux abritant les associations sont fermés, en raison de la présence de termites. Nous ne comprenons pas, nous n'avons pas été mis au courant avant fermeture. »

Un arrêté que le maire, Pierre-Jean Pudal, assume : « La SEM 47 avait été mandatée pour faire une estimation du coût du futur musée. Elle a envoyé un expert qui a constaté la présence de termites, qui ont apparemment fait des dégâts sur les plafonds, les murs. Il y avait un danger réel pour les associations logées à l'intérieur, l'Arac et le CEP-Cafi. L'espace cultuel de Mme Cazes n'a pas été fermé, je ne voulais pas condamner un lieu de culte. Mais une étude complète de l'étendue de la contamination doit être faite. Priorité aux per-



Les bâtiments non habités et ceux hébergeant les associations locales vont être débarrassés des termites. C.C.

sonnes et à leur sécurité. Si l'on apprend que les dégâts sont très importants à l'intérieur, on intégrera ces travaux dans la réalisation du musée de la Mémoire. Si ce n'est pas le cas, on chiffrera et on traitera les zones touchées. »

En attendant, la municipalité a prêté un local à l'Arac. « La fermeture devrait se prolonger sur quelques semaines au moins, le temps d'avoir un rapport fiable. S'il faut réparer, nous devrons avoir l'avis de l'architecte des Bâtiments de France. » En plus des trois baraquements les plus anciens, la municipalité va faire expertiser la barre déjà rénovée, ainsi que la Pagode.

Christelle Creton



Un expert a constaté la présence de termites. Les locaux des associations sont donc inaccessibles pour le moment. C.C.